

# **Rapport portant sur le déroulement du scrutin de renouvellement du bureau du Comité Régional Centre Val de Loire de Tir à l'Arc du 23 novembre 2024**

## **Préparation des élections :**

Elle se fait en plusieurs étapes qui sont :

- L'appel à candidatures par listes entières respectant la parité hommes/femmes et présentées en alternance de genres,
- L'établissement d'un fichier d'électeurs (présidents de clubs ou membres désignés avec procuration) donnant les noms des votants ainsi que l'adresse mail qui sera utilisée pour le scrutin.
- Préparation des élections sur BALOTILO, système éprouvé et qui demande beaucoup de rigueur dans la déclaration des candidats, des adresses mail des votants et de leur poids (nombre de licenciés représentés)

## **Vérification des listes :**

Elle n'a pas posé beaucoup de problèmes car tous les archers ont leur licence de l'année en cours validée et ne sont pas juridiquement interdits. La liste présentée est conforme aux prescriptions des statuts du Comité Régional. Toutefois, cette vérification avait été demandée aux membres de la commission qui n'ont pas tous accès aux fichiers de la FFTA.

Les clubs inscrits ont renouvelé leur affiliation pour la saison 2024/2025 sauf celui de Pers en Gatinais. Un seul club affilié a moins de 6 membres licenciés (minimum requis par les statuts du CRCVLTA). Cette vérification n'a pas pu être réalisée par tous les membres de la commission pour les mêmes raisons que ci-dessus.

Pas d'anomalie constatée par la majorité des membres de la commission.

## **Désignation des membres de la commission électorale :**

2 membres sont licenciés FFTA, un est extérieur au Comité (ancien archer non licencié)

La commission est surveillée par le Président de la commission Ethique et Juridique garant du respect des statuts.

Les moyens techniques sont préparés par la secrétaire du Comité Régional.

Les membres ont été interrogés quant à leur engagement un mois avant, environ, la tenue du scrutin.

La commission électorale a tenu son rôle même s'il semble que celui-ci s'étoffe à chaque élection. Deux membres ont eu la sensation d'avoir plus de travail que ce qui leur avait été proposé en acceptant d'y participer mais chaque membre a fait preuve d'un enthousiasme remarquable.

## **Vérification des électeurs :**

Entre précipitation et prises d'initiatives, cette partie, quoique péniblement réalisée, mérite que l'on s'y attarde un peu pour éviter, dans le futur, les difficultés rencontrées. Tout d'abord, plusieurs outils de communication ont été utilisés.

Une sphère Whaller a été créée pour faire échanger les membres entre eux. De plus, les boîtes mail des membres sont également mises à contribution.

Résultat :

Whaller est peu utilisé et il faut passer par la messagerie pour prévenir les membres de la sphère.

La messagerie personnelle des membres est aussi utilisée avec un nombre important de réponses entre membres. Ce qui rend difficile le suivi des conversations puisque tout le monde répond à tout le monde. Comme, en plus, des fichiers sont joints aux réponses, nous obtenons des données bizarres en bout de chaîne. Un fichier initial pouvant réapparaître en fin de discussion alors que d'autres l'ont supplanté depuis longtemps.

Ensuite, deux listings se sont fait face. Le premier est celui des adresses mail personnelles des présidents issu des fichiers licences de la FFTA. Le second est celui des Présidents de club tenu à jour par les CDT et le CR. La veille de l'élection, la vérification de la saisie des adresses sur BALOTILO n'avait toujours pas été réalisée par le comité de surveillance car les membres ne savaient pas comment s'y connecter....

Résultat :

Lors de la vérification des adresses mail, certains sont partis sur une des listes et d'autres ont choisi l'autre. Les Présidents votent en leur nom personnel et de chez eux. Une adresse personnelle est nécessaire.

Les membres s'octroient la vérification des électeurs (2 départements chacun). Les trois membres envoient des messages dès le 25 sur la base d'un fichier (du 24 octobre pour un des membres). Le 25, le secrétariat avait renvoyé un fichier corrigé semblait-il pour un club alors qu'il avait été bien remanié pour plus d'un tiers. La confusion régnait un peu car beaucoup de mails circulaient avec des fichiers joints. Résultat 30 % environ des adresses utilisées étaient erronées. Rectification faite le 31 octobre et les nouvelles adresses mail sont sollicitées pour un des membres de la commission. Une dizaine de clubs ne lui répondront jamais, le contrôle a été réalisé par les autres membres. Un club s'est réveillé l'avant-veille du scrutin, pour une erreur d'adresse, il fait partie de cette dizaine.

De son côté, le secrétariat fait son travail et envoie également des mails aux clubs. Ceci fait réagir certains présidents qui trouvent que ces vérifications sont redondantes. Ils ont effectivement raison.

Comme précisé ci-dessus, la saisie dans BALOTILO n'a fait l'objet d'aucun contrôle de la part de la commission.

Quelles en sont les causes ? :

- Organisation se reposant sur une commission réunie pour l'occasion et dont les membres découvrent l'étendue de leur mission au fur et à mesure des événements. La commission électorale est prévue aux statuts mais n'existe pas (définie à l'occasion et sans règlement intérieur)
- Utilisation de plusieurs listings faute d'une organisation peu définie,
- Des vérifications redondantes qui finissent par énerver certains électeurs,
- Refus de certains de répondre car ils ont déjà donné ces renseignements ?
- Calendrier des actions absent à l'exception de la date du scrutin.

### **Déclaration des adresses mail des électeurs et des candidats dans BALOTILO :**

A noter que la déclaration des adresses mail avait été réalisée sur la base des informations recueillies sur le fichier licences de la FFTA, ce qui est logique. Comme il a été procédé à une période de vérifications assez tourmentée, sur la base des fichiers des CDT, il a été nécessaire de reprendre le processus en impliquant la secrétaire administrative du CR. Dommage on aurait pu faire plus simple, d'autant que ce n'est pas la première fois que ce genre de scrutin est utilisé.

### **Déroulement du scrutin :**

Nombre de candidats : 16 (8 femmes et 8 hommes) composant une seule liste

Nombre d'électeurs : 103

Nombres de procurations données par les présidents : 0

Outil de vote utilisé : BALOTILO

Responsable de la déclaration des candidats et des votants dans BALOTILO : secrétariat du CRCVL

Commission électorale composée de Patrick VIEL, Jean-Paul AMBRAZE et Auguste SALLABERRY

Début du vote le 23 novembre 2024 à 9 h 00

Une adresse mail n'a pu être délivrée (Admin Failure) concernant le club de Beaugency. À 20 h 00, le défaut existe toujours.

Taux de participation :

À 10 h 00	À 12 h 00	À 14 h 00	À 19 h 00	À 20 h 00
1 %	41 %	47 %	63 %	67 %

### **Anomalies constatées ou difficultés rencontrées :**

Une adresse mail d'un votant est invalide et concerne le club de Beaugency dans le Loiret.

### **Résultats :**

Nombre d'électeurs : 103 (pour 4.638 voix)

Taux de participation finale : 66,99 % (en nombre de club)

Taux d'abstention : 33 %

Votes pour : 3.101 (le quorum a donc été obtenu)

Votes ne se prononce pas : 286

La liste « *Développer notre territoire – Accompagner nos clubs* » a obtenu 91.6% des suffrages exprimés  
Cette liste est composée de :

Genre	NOM	Prénom	Licence
Mme	ROLAND	Edwige	0022262Y
M	DESCOTTES	Laurent	0453554U
Mme	NOREST	Elise	0270387Z
M	PAUL	Loïc	0270430W
Mme	CAILLOT	Valérie	0596662W
M	DESPRES	Daniel	0222213L
Mme	HAMON	Cindy	0760989M
M	CROCHARD	Ludovic	0667957R
Mme	BATARD	Muriel	1029538I
M	JOYEUX	Alain	0333014X
Mme	GERRAND	Noémie	0757166G
M	ROLAND	Claude	0009951S
Mme	CONNAN	Noémie	0353092W
M	MARESCHAL	Philippe	0807364V
Mme	MOTTEAU	Mireille	0702358H
M	RENOUARD	Jean-Michel	0593735P

### **Axes de progrès proposés :**

A l'issue de ce scrutin et au contact des difficultés rencontrées, il semblerait nécessaire de :

- Doter le Comité Régional d'une commission électorale en charge de :
  - Tenir à jour le fichier des adresses électorales
  - Effectuer les vérifications avant élection pour recevoir les procurations éventuelles, plus besoin de vérifier si les adresses sont exactes, juste savoir qui vote par un seul contrôle.
- Cette Commission doit être désignée dans l'organigramme du CR et doit être composée de membres qui connaissent leur rôle, les échéances prévues et avoir les outils nécessaires à la vérification et l'organisation des scrutins. Ceci, dans le but d'éviter à avoir à chercher des volontaires qui découvrent leurs devoirs au fur et à mesure de leur engagement.
- Prévoir dans cette commission le recours à des scrutateurs « neutres » pour, juste, vérifier la conformité du déroulement du scrutin.

- Éviter d'utiliser plusieurs moyens de communication entre membres de la commission. Le plus naturel est la boîte mail car il permet l'envoi et la réception de fichiers., c'est celui qui aura été le plus utilisé. L'utilisation du téléphone est possible en cas d'urgence.

Le 23 novembre 2024

Les membres de la commission électorale

Patrick VIEL

Jean-Paul AMBRAZE

Auguste SALLABERRY (rédacteur non licencié)